

Schuttrange, le 28 mai 2025

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance 30 avril 2025, le conseil communal de la Commune de Schuttrange a décidé d'arrêter

le règlement concernant l'octroi d'aides financières communales dans le domaine du développement durable et de l'adaptation au changement climatique.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette décision au secrétariat communal.

Cette décision est apposée de manière usuelle dans la commune à partir de ce jour et entre en vigueur trois jours à compter à partir du jour de l'affichage.

En outre, la mention de la présente décision et de sa publication sera faite dans le prochain numéro du bulletin communal qui est distribué périodiquement à tous les ménages.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Claude MARSON
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
secrétaire communal